

# LE FONDS DE DOTATION DU QUARTZ

## CHARTRE ÉTHIQUE



## **SOMMAIRE**

- 1. Qu'est-ce que le Fonds de dotation du Quartz ?**
- 2. Le fonctionnement du Fonds**
- 3. Les missions et les valeurs du Fonds**
- 4. L'éthique des dons et des donateurs**

**Annexe :  
Les mécènes actuels et les réalisations**

# 1. Qu'est-ce que le Fonds de dotation du Quartz ?

**Le Fonds de dotation du Quartz** a pour objet de soutenir et de conduire des missions d'intérêt général à caractère culturel et éducatif.

Il développe notamment des activités visant à favoriser la diffusion de la culture au plus grand nombre (« démocratisation culturelle ») et met en œuvre toute action utile permettant d'assurer un soutien à la création contemporaine.

Plus généralement, le Fonds de dotation peut assurer directement ou indirectement toutes autres activités visant à favoriser la réalisation de son objet social.

## Qu'est-ce que Le Quartz, Scène nationale ?

Première Scène nationale de France pour sa fréquentation publique, Le Quartz de Brest, implanté au cœur de la cité, est un lieu de production et de diffusion artistique des arts contemporains de la scène.

Théâtre majeur de Bretagne, expérimental et populaire, Le Quartz explore, dans sa programmation théâtrale, chorégraphique et musicale tous les genres et toutes les esthétiques du spectacle vivant. Porté par la dynamique de développement urbain et économique de Brest Métropole, Le Quartz s'inscrit en fer de lance dans le foisonnement culturel de la ville. Les grandes lignes de son projet sont :

- Un théâtre ouvert sur son environnement : revendiquer l'existence de la scène nationale au-delà de son périmètre architectural, proposer des spectacles hors les murs, en décentralisation, construire des projets avec les partenaires culturels de l'agglomération et de la région, participer à la politique culturelle de la métropole, en être témoin, un acteur et une force de proposition.

- Un lieu accessible à tous : une programmation ouverte à la diversité des œuvres, des formes et des formats, une scène nationale très largement fréquentée (première scène nationale de France pour sa fréquentation publique), la convivialité et le soin de l'accueil comme maîtres mots du rapport aux publics, une place pour les pratiques amateurs.

- Une maison des artistes : la présence en création et en résidence d'artistes dans des champs et disciplines des plus divers, un soutien à la création qui passe par des moyens financiers, techniques et humains, une équipe au service des artistes et en empathie avec leurs recherches, un lieu ouvert aux créateurs de la région.

- Un théâtre ouvert sur le monde, un projet international : des festivals de musique (NoBorder) et de danse (DañsFabrik) résolument internationaux, des œuvres en langues étrangères, des programmations de référence des scènes européennes et internationales, des partenariats européens et internationaux.

## Quelle est la raison d'être du Fonds de dotation du Quartz ?

Dans le respect des missions et des projets de la scène nationale, et en toute autonomie, le Fonds de dotation du Quartz développe ses propres missions d'intérêt général.

Son action vient compléter et enrichir celle de la scène nationale.

C'est dans ce contexte qu'ont été définies les deux principaux objectifs du Fonds : favoriser la diffusion de la culture au plus grand nombre et soutenir la création contemporaine.

Le Fonds de dotation du Quartz a toute latitude pour mettre en œuvre des actions visant à remplir ces deux objectifs, guidés par la seule volonté d'agir auprès des publics et des artistes.

## 2. Le fonctionnement du Fonds

### Le conseil d'administration

Le Fonds de dotation est administré par un conseil d'administration comprenant au minimum trois membres. Il élit en son sein les membres du bureau, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier. Le conseil se réunit au moins une fois par an sur convocation du président. Ses délibérations sont prises à la majorité des membres.

Le conseil d'administration règle, par ses délibérations, les affaires du Fonds de dotation, et notamment : il arrête le programme d'action du Fonds ; il adopte le rapport d'activité qui lui est présenté annuellement ; il vote, sur proposition du président, le budget et ses modifications ; il reçoit, discute et approuve les comptes de l'exercice clos qui lui sont présentés par le trésorier et arrêtés par le président avec pièces justificatives à l'appui ; il autorise les actes et engagements dépassant le cadre des pouvoirs propres du président ; il peut acquérir tous immeubles nécessaires à la réalisation de l'objet du Fonds de dotation, conférer tous baux et hypothèques sur les immeubles du Fonds de dotation, procéder à la vente ou à l'échange desdits immeubles, et accorder toutes garanties et sûretés ; il arrête les grandes lignes d'action de communication et de relations publiques, en accord, le cas échéant, avec le directeur ; il peut déléguer, par écrit, ses pouvoirs et peut à tout instant mettre fin aux dites délégations ; il accepte les donations et les legs et autorise, en dehors de la gestion courante, les acquisitions et cessions de biens mobiliers et immobiliers, les marchés, les baux et les contrats de location, la constitution d'hypothèques et les emprunts ainsi que les cautions et garanties accordées au nom du Fonds ; il décide de faire appel à la générosité publique dans le cadre des autorisations administratives délivrées à cet effet ; il procède à la désignation et au renouvellement du commissaire aux comptes et de son suppléant choisis sur la liste mentionnée à l'article L.822-1 du code de commerce ; il détermine les modalités de consommation de la dotation ; il fixe, le cas échéant, les conditions de recrutement et de rémunération du personnel, en particulier, il désigne, le cas échéant et sur proposition du fondateur, le directeur du Fonds de dotation.

### La direction

Le Fonds de dotation peut se doter d'un directeur, qui ne peut être qu'une personne physique. Il agit sous l'autorité directe du président du Fonds de dotation. Il peut être rémunéré ou non, selon les modalités plus particulières déterminées par le conseil d'administration qui fixe les conditions de sa délégation et l'étendue de ses pouvoirs. Le directeur du Fonds de dotation dirige les services du Fonds de dotation et en assure le fonctionnement courant. Il assiste sur invitation, avec voix consultative, aux réunions du conseil d'administration.

### Les ressources du Fonds

Les ressources du Fonds de dotation se composent : des dons manuels issus d'une campagne d'appel à la générosité du public autorisée ; des recettes provenant des activités du Fonds ; des revenus des biens et valeurs de toute nature lui appartenant ; de toute autre ressource non interdite par la loi. La gestion financière du Fonds est assurée dans le respect de la liste des placements énoncée à l'article R.931-10-21 du Code de la Sécurité Sociale.

# 3. Les moyens d'action et les valeurs du Fonds

## Les moyens d'action du Fonds de dotation du Quartz

Afin de développer son objet social, le Fonds de dotation du Quartz peut :

- financer et favoriser le développement de toute œuvre participant à son objet ;
- développer des partenariats avec tout organisme développant des activités similaires ou connexes ;
- procéder par tous les moyens à la collecte de Fonds visant à favoriser le développement de l'objet du Fonds ;
- soutenir tout organisme d'intérêt général poursuivant des buts similaires aux siens ou se situant dans le prolongement de son objet ;
- favoriser, par les modalités de gestion de sa dotation, l'emploi de ses actifs au profit d'œuvres exerçant des activités conformes à son objet ;
- prêter, louer et mettre à disposition des moyens matériels et humains dans le cadre de projets conformes à son objet ;
- organiser des colloques, séminaires, congrès et formations en vue de favoriser le développement de ses activités et de celles des organismes d'intérêt général qu'il entend soutenir ;
- éditer toutes publications et autres documents d'information.

## Les valeurs du Fonds de dotation du Quartz

- **TRANSMISSION**
- **HUMANISME**
- **CREATIVITÉ / INNOVATION**

## 4. L'éthique des dons et des donateurs

Le Fonds de dotation du Quartz s'engage, dans le respect de la réglementation applicable et des procédures en vigueur, à assurer une affectation des donations conformes aux intentions formulées par écrit par les donateurs, dès lors que celles-ci s'inscrivent dans le cadre de ses missions statutaires et des principes définis aux présentes.

Ces règles déontologiques assurent le donateur que ses dons seront utilisés dans le respect des principes suivants :

- **Des actions de collecte vigilantes :**

Le Fonds respecte les dispositions législatives et réglementaires, en vigueur le jour de signature de la présente charte, notamment celles relatives à la protection des données personnelles.

- **Une gestion rigoureuse des Fonds collectés et un fonctionnement intègre :**

Le Fonds s'engage à utiliser des méthodes de gestion visant à optimiser l'emploi des fonds dont il dispose, et met en place des procédures et des contrôles pour ce faire. Le Fonds affecte les apports, dans le cadre de sa mission statutaire, conformément aux souhaits des donateurs. Le Fonds s'engage à respecter sa politique d'octroi de contreparties établie le jour de signature de la présente charte.

- **Une transparence financière à l'égard des donateurs :**

Le Fonds établit des documents budgétaires annuels certifiés par son commissaire aux comptes.

Le Fonds préserve son indépendance et son intégrité et se protège de toute situation qui pourrait nuire à son image dans le cadre de ses relations avec les donateurs.

### 1. Principes généraux quant à la personne du donateur

Toute personne physique ou morale peut devenir donateur quels que soient sa nationalité et le montant de son don. Selon le mode de paiement choisi par le donateur, le Fonds se réserve le droit de fixer des seuils en deçà desquels il orientera celui-ci vers un mode de paiement alternatif.

**1.1.** Le Fonds se réserve la possibilité de refuser le mécénat de certaines personnes s'il existe un risque actuel ou futur que cela nuise à l'image du Fonds, à son fonctionnement et à la réalisation de ses missions. Cette mesure concerne notamment les personnes lorsqu'il y a un risque que leur don soit motivé de manière ostensible par une volonté de prosélytisme politique ou religieux ou par des intérêts économiques incompatibles avec l'objet du Fonds de dotation du Quartz.

Le Fonds se réserve la possibilité de refuser le don de mécènes pour lesquels il existerait un **conflit d'intérêt** entre leur activité et leur activité de mécénat auprès du Fonds, qui nuirait ou semblerait nuire à l'objectivité de la prise de décision du Fonds.

**1.2.** Le Fonds se réserve la possibilité de refuser le don de mécènes pour lesquels il existerait un **doute sur la légalité de leurs activités ou leur situation vis à vis de la législation et de la réglementation fiscale et sociale.**

**1.3.** Le cas échéant, le Fonds s'efforcera de rechercher toute information susceptible de l'éclairer quant à la nature exacte des activités du donateur potentiel, quant à la manière dont ce dernier est perçu par le secteur dans lequel il exerce habituellement son activité, quant à la manière dont il est ou a été perçu dans les autres institutions culturelles ou les autres groupements de collecte de fonds en faveur desquels il a éventuellement contribué.

## **2. Principes généraux quant au don**

### **2.1. Restriction quant à la nature et la provenance du don**

Le Fonds se réserve le droit de refuser tout don dès lors qu'il existerait un doute sur sa légalité, sa provenance et son origine. Plus particulièrement, le Fonds sera vigilant quant à éviter que le don puisse être le produit d'un délit et notamment d'un abus de bien social, abus de confiance, détournement de fonds et de biens sociaux d'une société, etc.

Le Fonds peut accepter tout don en numéraire (monnaie fiduciaire ou monnaie scripturale). Toutefois, dans la limite de ses moyens, il se réserve la possibilité de mener toute action utile tendant à vérifier la légalité de l'origine des fonds objets d'une proposition de don.

### **2.2. Restrictions quant aux conditions qui grèvent le don**

Lorsque l'acceptation d'un don d'un mécène s'accompagne de conditions, le Fonds veillera à ce que le don n'engage pas de charges ou d'engagement disproportionnés susceptibles d'entraver l'accomplissement de ses missions.

## **3. Pratiques d'octroi de contreparties**

Le Fonds veillera, dans le cas de contreparties matérielles accordées à ses donateurs, à ne pas dépasser les montants de valorisation précisés par les textes applicables.

## **4. Indépendance artistique**

Le Fonds ne saurait accorder aucun pouvoir de décision quant au contenu artistique d'un projet à un mécène qui aurait soutenu financièrement tout ou partie dudit projet dans le cadre du mécénat.

## **5. Communication autour du don**

Le Fonds et le donateur s'engagent à respecter une mutuelle information et une stricte conciliation sur la nature et la forme de communication faite autour de l'acte de mécénat concerné. En particulier, le donateur doit soumettre au Fonds pour validation expresse et préalable toute forme et tout support de communication concernant le don.

Le Fonds respectera le souhait du donateur quant à sa volonté de mentionner ou non son don sur les différents supports de communication papier ou numérique du Fonds.

# Annexe : Les mécènes actuels et les réalisations

## LES PARTENAIRES

- CRÉDIT MUTUEL ARKEA
- COFELY – EDF SUEZ
- CLOÎTRE IMPRIMEURS
- GROUPE OCEANIC
- KOHLER – SDMO
- LIBRAIRIE DIALOGUES
- BANQUE DES TERRITOIRES – CAISSE DES DÉPÔTS

## LES RÉALISATIONS

### Le soutien à la création contemporaine

En 2017, les soutiens à la création représentent 152 700 €.

Les projets :

- > ***Pavillon noir***, un projet du Collectif OS'O, écrit par le Collectif Traverse
- > ***The Sea Within***, Concept et chorégraphie : Lisbeth Gruwez, Musique : Maarten Van Cauwenberghe, Elko Blijweert et Bjorn Eriksson
- > ***Le sale discours***, Texte et interprétation : David Wahl, Mise en scène : Pierre Guillois
- > ***Le Viivi R. & Fragan G. Duo – corde lisse***, Conception et interprétation : Fragan Gehlker et Viivi Roiha
- > ***En danseuse***, Conception, chorégraphie, réalisation : Alain Michard
- > ***Ouest***, Conception et chorégraphie : Carole Perdereau
- > ***Hymen hymne***, Conception : Nina Santes, Soutien dans le cadre du projet de résidences internationales « Constellations » (Résidences au Liban et au Chili)
- > ***Le grand théâtre d'Oklahoma*** - Spectacle créé au Festival d'Avignon 2018, librement inspiré des œuvres de Kafka, Mise en scène : Madeleine Louarn et Jean-François Auguste
- > ***Encyclopédie pratique***, Chorégraphie et interprétation : Lenio Kaklea
- > ***Dans ton cœur***, Compagnie Akoréacro, Ecriture et mise en scène : Pierre Guillois

**Au cours de l'année 2018**, le Fonds de dotation du Quartz a soutenu trois créations dans le cadre du projet *Constellations*.

### **Constellations, réseau international de résidences chorégraphiques**

*Constellations*, réseau de résidences chorégraphiques internationales, relie cinq lieux d'hospitalités artistiques et populaires, ancrés dans cinq villes du monde : Le Quartz - Brest (France), Fabrik - Potsdam (Allemagne), KET - Athènes (Grèce), Mantara - Tannourine (Liban) et Nave - Santiago de Chile (Chili).

Cinq équipes curatoriales engagées pour la mobilité des artistes chorégraphiques, l'accompagnement au processus de création, le soutien à la diffusion, et l'activation de foyers culturels où la parole puisse être publique et le corps, libre.

Alliance d'institutions culturelles et de lieux alternatifs, de financements publics et privés, cette démarche innovante envisage un modèle économique hybride, solidaire et pérenne. À l'encontre de la commercialisation de la création, de la privatisation de la prise de parole, elle soutient les acteurs qui agissent dans la précarité économique ou l'instabilité politique.

Les projets :

> **Layl - Night** - Création à Beyrouth en janvier 2019, Première en France au Quartz en mars 2019, Direction et chorégraphie : Ali Chahour

> **Peso muerto**, Concept et chorégraphie : Carolina Cifras

> **White dog**, Conception : Latifa Laâbissi

> **Opéraporno** - Spectacle nommé aux Molières 2019, Ecriture et mise en scène : Pierre Guillois, Composition musicale : Nicolas Ducloux

> **Soleil Blanc**, Conception et mise en scène : Julie Bérés

> **Mama**, Texte et mise en scène : Ahmed El Attar

> **Joueurs, Mao II, Les Noms** - Spectacle créé au Festival d'Avignon 2018, Texte : Don DeLillo, Adaptation et mise en scène : Julien Gosselin

> **Océanolimit, Visite décalée d'Océanopolis**, par le collectif OS'O, Dans le cadre du festival des déchets

**Les soutiens pour ces créations représentent 110 300 € en 2018.**

## **LA DÉMOCRATISATION CULTURELLE**

**Le Fonds de dotation de Quartz** a vocation à agir pour la démocratisation culturelle.

**En 2016, il a favorisé l'accès aux spectacles présentés au Quartz pour les personnes précaires**

Achats de 300 places via le Centre Communal d'Action Sociale de Brest pour les représentations du spectacle *On achève bien les anges* par le théâtre équestre Zingaro présenté en mars/avril 2016.

**En 2019, de la même façon, le Fonds de dotation de Quartz offrira 300 places** via le Centre Communal d'Action Sociale de Brest pour les représentations du spectacle *Ex Anima* par le théâtre équestre Zingaro présenté en octobre 2019 au Fort de Penfeld.

**Par ailleurs, le Fonds de dotation de Quartz a soutenu le spectacle *Histoires de Feuilles* de David Wahl,**

après une résidence en milieu scolaire au sein de l'école Quizac, dans le Quartier de Bellevue à Brest.

Deux semaines d'immersion au sein de l'école du 12 au 23 novembre 2018.

Les élèves de 3 classes sont venus régulièrement expérimenter le processus de création. Des works in progress ont eu lieu de façon régulière tout au long de la période de résidence. Les 104 élèves ont pu découvrir le travail de construction des décors grâce notamment à l'utilisation d'une imprimante 3D ou en échangeant avec les scénographes.

Un temps de rencontre et d'échange avec les parents a été également mis en place pendant la résidence.

En juin 2019, un deuxième temps fort aura lieu pendant le festival des déchets. Les élèves et les parents viendront assister à des représentations au Quartz, l'occasion de rencontrer l'équipe, de découvrir pour certains le lieu et de poursuivre les échanges autour des enjeux écologiques de notre époque.